

REGIME D'ACCUEIL DE FRAIS DE SANTÉ

Etablissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966

IDCC : 413

BULLETIN INDIVIDUEL D’AFFILIATION

Merci de retourner votre Bulletin Individuel d’Affiliation complété, daté et signé accompagné des documents mentionnés	Réservé à APICIL
PIECES OBLIGATOIRES	
La copie des attestations du régime obligatoire (Sécurité sociale, RSI, ...) des personnes à assurer	
Le mandat de prélèvement SEPA daté et signé si les cotisations sont versées par le salarié	
Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) pour le paiement des cotisations et le versement des prestations	
La copie recto/verso de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport en cours de validité	
PIECES SUPPLEMENTAIRES SELON DOSSIER	
Un second Relevé d'Identité Bancaire (RIB) si vous souhaitez que les prestations soient versées sur un compte différent de celui des cotisations	
Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) de chacune des personnes de plus de 16 ans pour le versement de prestations si besoin	
Le certificat de scolarité ou de formation de vos enfants de plus de 16 ans, personnellement immatriculés	
En cas de non concordance entre l'adresse de la pièce d'identité et l'adresse figurant sur le document d'adhésion : justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, service des eaux ou téléphone fixe)	

Réf. : OF – BIA PG FM CCN 66 - 07/01/2016

SANTÉ

MUTUELLE INTEGRANCE, Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° 340 359 900, Siège social : 89 rue Darnémont – 75882 PARIS CEDEX 18, substituée pour la constitution des garanties d’assurance en complémentaire santé par la Mutuelle MICILS, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° 302 927 553, siège social sis 38 rue François Peissel – 69300 Caluire et Cuire.
La gestion est assurée par MICILS, Mutuelle du Groupe APICIL, siège social sis 38 rue François Peissel – 69300 Caluire et Cuire.



mutuelle
intégrance

L'esprit de solidarité

AFFILIATION FACULTATIVE

BULLETIN INDIVIDUEL D'AFFILIATION REGIME D'ACCUEIL FRAIS DE SANTÉ CCN 66

Partie à remplir par le membre participant et à retourner à votre centre de gestion :

Groupe APICIL - 38 rue François Peissel - BP 99 - 69644 Caluire et Cuire Cedex - Tél : 04 72 27 78 78 - www.apicil.com

Nouvelle adhésion

LE MEMBRE PARTICIPANT

M. Mme

N° Client / Adhérent (*) :

Nom marital :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° de tél. : E-mail :

Situation de famille : Marié(e) Célibataire Veuf (ve) Divorcé(e) Partenaire lié(e) par un PACS Union Libre Séparé(e)

Je reconnais être en possession et avoir pris connaissance des statuts de la Mutuelle Intégrance et de la Notice d'Information correspondante au régime conventionnel obligatoire de frais de santé CCN 66, souscrit par mon ancien employeur.

Je demande mon adhésion au régime d'accueil facultatif de frais de santé CCN 66 auprès de la Mutuelle Intégrance, Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° 340 359 900, à partir du (date d'effet souhaitée) :/...../.....

La date d'effet sera le 1er jour du mois souhaité et au plus tôt le 1er jour du mois suivant la réception de mon bulletin individuel d'affiliation par les services du Groupe APICIL, ou le 1er janvier, dans le respect des dispositions prévues dans les conditions générales du contrat et la notice d'information qui vous a été remise.

(*) indiquer le numéro adhérent figurant sur votre carte de tiers payant du régime de frais de santé souscrit par votre entreprise.

VOTRE OFFRE REGIME FACULTATIF

L'entreprise dont vous étiez salarié a souscrit un contrat Frais de Santé obligatoire de la branche des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966.

Si vous répondez aux critères de l'article 4 de la loi Evin n°89-1009 du 31 décembre 1989, vous avez la possibilité de prolonger ces garanties en adhérant au régime d'accueil.

Vous serez couvert au niveau des garanties dont vous bénéficiez en tant qu'actif ou, le cas échéant, au niveau dont le salarié décédé était couvert à titre obligatoire par l'entreprise.

Votre qualité : Ancien salarié Ayant droit d'un assuré décédé

Contrat à adhésion dont le salarié bénéficiait à titre obligatoire en tant qu'actif dans l'entreprise	Garanties à adhésion facultative – régime d'accueil
<input type="checkbox"/> Base conventionnelle	Base conventionnelle
<input type="checkbox"/> Base conventionnelle + Option 1	Base conventionnelle + Option 1
<input type="checkbox"/> Base conventionnelle + Option 2	Base conventionnelle + Option 2

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dont le Responsable de Traitement est le Responsable du service de Gestion Contrats Individuels. Elles sont toutes obligatoires pour la gestion de votre contrat et des prestations, et sont destinées au Groupe APICIL, ses partenaires, prestataires et réassureurs. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous et vos bénéficiaires bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à nos fichiers en vous adressant par écrit au siège du Groupe APICIL service Relation Client 38, rue François Peissel, 69300 Caluire et Cuire.

La constitution des garanties d'assurance en complémentaire santé (branches d'assurance 1 et 2) et l'exécution des engagements à l'égard des adhérents sont réalisées par la Mutuelle MICILS (38, rue François Peissel – 69300 CALUIRE ET CUIRE), soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n°302 927 553. En cas de retrait d'agrément de la Mutuelle MICILS, le contrat collectif sera résilié le 40ème jour à midi à compter de la date de la publication du retrait d'agrément, la portion de la cotisation afférente à la période non garantie est restituée au souscripteur ou à l'adhérent

SANTÉ

MUTUELLE INTEGRANCE, Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° 340 359 900, Siège social : 89 rue Damrémont – 75882 PARIS CEDEX 18, substituée pour la constitution des garanties d'assurance en complémentaire santé par la Mutuelle MICILS, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° 302 927 553, siège social sis 38 rue François Peissel – 69300 Caluire et Cuire. La gestion est assurée par MICILS, Mutuelle du Groupe APICIL, siège social sis 38 rue François Peissel – 69300 Caluire et Cuire.

PERSONNE(S) A GARANTIR

Le membre participant et ses ayants droit ont obligatoirement le même niveau de garantie.

Personnes à garantir	Nom et Prénom	Sexe H/F	Date de naissance	Régime Obligatoire SS TNS ⁽¹⁾		Numéro Sécurité sociale ou Régime Obligatoire	Cotisations mensuelles ⁽⁴⁾
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Membre participant/..../....	<input type="checkbox"/>			% PMSS
Conjoint ⁽²⁾/..../....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		% PMSS
1 ^{er} enfant/..../....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		% PMSS
2 ^e enfant/..../....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		% PMSS
3 ^e enfant ⁽³⁾/..../....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		GRATUIT
Total des cotisations mensuelles							% PMSS

(1) Travailleur Non Salarié.

(2) Ou le concubin ou la personne avec laquelle le salarié a conclu un PACS.

(3) Gratuité des cotisations à partir du 3^{ème} enfant. Si plus de trois enfants assurés, indiquer les informations sur papier libre.

PERIODICITE DES COTISATIONS

MODE DE PAIEMENT : Par chèque (uniquement pour le paiement annuel)
 Par prélèvement bancaire : Annuel Semestriel Trimestriel Mensuel

DATE DE PAIEMENT : Le 5 du mois Le 15 du mois

CONSEILS A DESTINATION DU MEMBRE PARTICIPANT

CONDITIONS D’AFFILIATION ET DE RADIATION DES AYANTS DROIT

Selon les dispositions prévues dans les conditions générales du contrat,

- le choix de l’affiliation du conjoint et/ou d’un enfant se fait au moment de l’affiliation de l’ancien salarié au régime d’accueil.

Le membre participant peut résilier son adhésion individuelle à chaque échéance annuelle, sous réserve d’en faire la demande par lettre recommandée avec avis de réception au moins deux mois à l’avance. La résiliation du membre participant entraîne celle de ses ayants droit. Toute résiliation individuelle est définitive.

SERVICE NOÉMIE :

Transmission informatisée des décomptes de Sécurité sociale à MICILS, mutuelle du Groupe APICIL, pour obtenir automatiquement vos remboursements complémentaires. Vous bénéficiez gratuitement de ce service ainsi que vos ayants droit figurant sur votre attestation Vitale. Si votre conjoint (et ses ayants droit) ou vos enfants de plus de 16 ans ne sont pas couverts par une autre mutuelle, ils peuvent également bénéficier de ce service en nous adressant une copie de leur attestation Vitale.

Attention ! Si vous ou un membre de votre famille ne souhaitez pas le service NOÉMIE, nous vous remercions de nous l’indiquer sur courrier libre, à joindre à ce bulletin d’affiliation.

SIGNATURES

Je signe mon bulletin individuel d’affiliation ; je l’envoie avec mon mandat de prélèvement SEPA et mon RIB ou mon chèque à l’ordre de MICILS ainsi que ceux de mes ayants droit de plus de 16 ans assurés par le présent contrat et de la copie de(s) attestation(s) accompagnant la carte vitale.

LE SALARIE

Date :
Signature :

MON (MA) CONJOINT(E)

Date :
Signature :

MES ENFANTS DE + DE 16 ANS

Date :
Signature :

Vous avez la possibilité de renoncer à votre adhésion dans un délai de 30 jours calendaires révolus à compter de votre premier versement, par envoi d’une lettre recommandée avec avis de réception à Groupe APICIL - 38 rue François Peissel - BP 99 - 69644 Caluire et Cuire cedex.

SANTÉ

MUTUELLE INTEGRANCE, Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° 340 359 900, Siège social : 89 rue Damrémont – 75882 PARIS CEDEX 18, substituée pour la constitution des garanties d’assurance en complémentaire santé par la Mutuelle MICILS, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° 302 927 553, siège social sis 38 rue François Peissel – 69300 Caluire et Cuire.
La gestion est assurée par MICILS, Mutuelle du Groupe APICIL, siège social sis 38 rue François Peissel – 69300 Caluire et Cuire.



mutuelle
intégrance
L’esprit de solidarité

